



Diversité linguistique au Maroc : Réalité, attitudes et représentations

Hicham KHIRA

Université Ibn Tofaïl – Kénitra, Maroc

hicham.khira@gmail.com

Résumé : A l'instar des pays du Maghreb Arabe, le Maroc dispose d'un paysage linguistique marqué par la richesse et la diversité. Il est imprégné par la présence des langues locales ou nationales : l'arabe classique, l'arabe standard moderne, l'arabe marocain, l'amazigh, et les langues étrangères : le français, l'espagnol et l'anglais. Cette situation linguistique se caractérise, aussi, par sa complexité. En effet, elle engendre des comportements linguistiques et offre un panorama riche en matière de pratiques plurilingues. Toutes ses questions se placent au cœur des recherches en sociolinguistique. Dans cet article, nous visons, d'une part, à jeter un regard sur les langues en présence au Maroc, à enquêter sur la situation linguistique en tenant compte de toutes les langues, langues nationales et langues étrangères, de leurs fonctions et statuts dans le cadre de différentes politiques linguistiques. Et d'autre part, nous proposons d'examiner les relations entre ces langues qui se manifeste dans différentes sphères et les pratiques langagières effectives des locuteurs marocains.

Mots clés : paysage, pratiques plurilingues, sociolinguistique.

Linguistic diversity in Morocco: Reality, attitudes and representations

Abstract : Like the countries of the Arab Maghreb, Morocco has a linguistic landscape marked by richness and diversity. It is permeated by the presence of local or national languages: classical Arabic, modern standard Arabic, Moroccan Arabic, Amazigh, and foreign languages: French, Spanish and English. This linguistic situation is also characterized by its complexity. Indeed, it generates linguistic behaviors and offers a rich panorama in terms of multilingual practices. All these questions are at the heart of sociolinguistic research. In this article, we aim, on the one hand, to take a look at the languages present in Morocco, to investigate the linguistic situation taking into account all languages, national and foreign languages, their functions and status in the framework of different linguistic policies. And on the other hand, we propose to examine the rivalry between these languages that is manifested in different spheres and the actual language practices of Moroccan speakers.

Keywords : linguistic landscape, plurilingual practices, sociolinguistics.

Introduction

En raison de sa position stratégique, le Maroc a été, tout au long de l'histoire, la cible de diverses conquêtes par les Phéniciens, les Carthaginois, les Grecs, les Romains, les Byzantins, les Arabes, les vandales, les Espagnols, les

Portugais et les Français. Toutes ces nations ont influencé profondément le paysage linguistique marocain, et ont contribué à sa diversité linguistique.

Cet héritage colonial a engendré une situation linguistique imprégnée par l'existence de plusieurs langues : l'amazighe et l'arabe dialectal d'une part, l'arabe classique et le français d'autre part. L'arabe classique et le français représentent les variétés hautes. Ils occupent un rang privilégié dans la hiérarchie des usages linguistiques ; l'arabe dialectal et l'amazighe représentent des variétés basses et ils occupent une position qui reste encore marginalisée. Sans oublier deux autres langues : l'anglais et l'espagnol qui ont connu, ces dernières décennies, une évolution remarquable.

L'interaction entre ces différentes langues donne lieu, selon les usagers, à diverses pratiques linguistiques parmi lesquelles on distingue : le monolinguisme, le bilinguisme, le plurilinguisme...

Le présent travail se propose de porter un regard sur la situation linguistique au Maroc et de décrire cette mosaïque linguistique.

1- Cadre théorique

Notre étude prône une approche en sociolinguistique descriptive. L'idée de cette approche vise à décrire et à analyser des situations de contact entre deux (bilingues) ou plusieurs langues (plurilingues). Les interlocuteurs que nous visons peuvent appartenir à des contextes différents, c'est dans cette optique que notre recherche est au regard de plusieurs champs de recherche : la linguistique, l'interactionnisme, la sociolinguistique du contact et la sociolinguistique urbaine.

Nous tentons donc ci-dessous une mise en perspective des attitudes et des représentations des langues en contact sur le terrain marocain après avoir fait l'inventaire de ces langues et variétés.

2- La situation linguistique au Maroc

L'histoire mouvementée du Maroc qui était le territoire de plusieurs peuples : berbères, phéniciens, carthaginois, romains, vandales, byzantins et arabes, la colonisation et l'immigration ont engendré une diversité linguistique. Le Maroc présente un paysage linguistique varié. En effet, cette situation multilingue est marquée par la présence de l'arabe dialectal et de l'amazighe comme langues vernaculaires, exclusivement orales, l'arabe standard comme langue officielle ainsi que le français comme langue dite étrangère, suscite une étude précise quant à la problématique des contacts des langues et les phénomènes qui en découlent.

Ennaji écrit à ce propos que cette diversité linguistique :

est marquée par quatre ingrédients importants : le berbère, l'arabe, le français, et l'Islam. Le berbère et l'arabe dialectal traduisent la culture populaire, tandis que l'arabe classique, le français et l'Islam représentent la culture du savoir.

(Ennaji, 2010, p.96)

3- Les langues en présence

3.1 L'arabe

Les avis quant à l'appellation de cette langue sont divergents et les dénominations sont diverses : on trouve, alors, l'« arabe classique », l'« arabe standard », l'« arabe moderne », l'« arabe médian », l'« arabe marocain » tant de vocables qui attestent d'une réalité linguistique complexe. La description de la situation de l'arabe dans le paysage linguistique marocain demeure on ne peut pas dire délicate.

Pour certains linguistes, deux formes différentes de l'arabe sont en usage au Maroc : l'arabe dit « littéraire » ou *fusha* et l'arabe dialectal appelé la *darija*. Néanmoins, d'autres linguistes contemporains adoptent de nouvelles appellations. Selon Youssi (1983), trois variétés linguistiques sont parlées sur les différents territoires arabophones : l'arabe standard moderne d'une part, l'arabe dialectal d'autre part et, entre ces deux systèmes communément admis, l'arabe médian qui se serait développé parmi la communauté intellectuelle arabophone. Cette triglossie arabe (Youssi, 1995) se composerait, ainsi, de : l'arabe classique, l'arabe moderne et l'arabe dialectal, formant « *un continuum* » (Benzakour, 2010, p. 34).

Dans la même optique, Calvet présente la situation de l'arabe au Maroc de la façon suivante :

Nous pourrions dire, en restant cependant simplificateur, qu'il y a un arabe uniquement écrit (l'arabe classique, qui n'est la langue de personne mais que certains apprennent, une langue figée, « morte »), un arabe écrit oralisé (l'arabe médian, qui tend à prendre des formes locales et qui est également appris) et des arabes parlés (les « dialectes »), les seuls dont on hérite en famille.

(Calvet, 1999, p.233).

Etant donné que notre recherche a comme corpus des textes écrits en français par des Marocains, nous ne pouvons pas écarter l'influence de la langue maternelle qui est l'arabe. Nous optons pour la ramification de Messaoudi :

Il est important de relever la diglossie séculaire qui caractérise le dédoublement de la langue arabe en, d'un côté, une variété savante, l'arabe standard (désormais AS) et d'un autre côté, en une variété « ordinaire », orale, non codifiée par écrit, utilisée dans les échanges langagiers spontanés que nous désignons par arabe dialectal marocain (désormais ADM) ou *darija*.

(Messaoudi, 2013, p.7).

- L'arabe standard

L'arabe standard est le nom que l'on donne à une variante de la langue arabe, la langue officielle du Maroc. Il est utilisé, souvent, à l'écrit mais aussi à l'oral dans des contextes formels. Il est utilisé dans le domaine juridique, administratif et médiatique. L'arabe standard n'est pas la langue maternelle des Marocains car tout simplement, on l'apprend initialement à l'école maternelle et primaire et on peut la maîtriser au lycée ou à l'université. Il n'est pas, également, la langue véhiculaire des Marocains qui éprouvent une « insécurité linguistique » face à cette variété codifiée. Boukous résume les fonctions de l'arabe standard comme suit :

L'arabe standard remplit les fonctions de langue des institutions religieuses et publiques.

C'est donc à la fois la langue du champ du sacré, représenté par l'enseignement religieux et les pratiques liturgiques, et celle du domaine séculier, car c'est aussi la langue dominante dans le champ politique ; en effet, l'arabe standard est employé dans les cérémonies officielles et les institutions politiques et administratives, en particulier lors des sessions parlementaires et dans les administrations publiques. C'est également la langue du pouvoir symbolique, i.e., c'est le code de la culture savante, celle des élites.

(Boukous, 2005, p. 83).

Cela nous pousse à nous interroger sur l'usage de l'arabe standard qui a deux formes : l'arabe classique et l'arabe moderne.

- L'arabe classique

A l'instar de tous les pays arabes, l'arabe classique est une langue diffusée au Maroc mais elle n'est pas considérée comme la langue maternelle des Marocains. Il jouit d'un statut prestigieux car d'une part, il est associé à la religion et à l'écrit, d'autre part ; il est éloquent et respecte les normes et le bon usage. Pourtant, dernièrement, l'arabe classique a subi certains changements. Des réformateurs ont pris la relève de moderniser l'arabe standard.

- L'arabe moderne

L'arabe standard était toujours soutenu par le pouvoir politique et sa diffusion ne s'est pas heurtée à des obstacles. Toutefois, il s'est trouvé dans l'obligation de répondre aux besoins de communication qui se développent avec la naissance de nouveaux mots sans cesse dans tous les domaines, précisément dans les domaines scientifiques, techniques, économiques et sociaux. Par ailleurs et pour répondre à ces exigences, on a assisté à l'émergence de l'arabe moderne.

Désormais, les anciennes structures morphosyntaxiques sont mises en question, et renouvelées. De plus, le lexique est enrichi par d'autres notions issues de l'évolution technologique. De plus le contact de l'arabe avec d'autres langues a favorisé la naissance d'emprunts et de calques (la création lexicale). C'est dans ce contexte que ce mouvement de modernisation de l'arabe classique a vu le jour. D'où l'appellation d'« *une langue fabriquée* » Brunot (1956).

Il est à signaler que cette réforme de l'arabe standard classique a vu l'opposition des protecteurs et les conservateurs qui voient que l'arabe standard classique est « la langue sacrée du Coran » et si l'on modernise les règles et les normes, on risque de porter atteinte au Coran sacré.

- L'arabe marocain dialectal ou la darija

L'arabe marocain dialectal est considéré comme le vivier de l'authenticité, il est la langue maternelle des Marocains non amazighophones et il est pratiqué par les deux tiers de la population. En effet, il est la langue véhiculaire qui sert de moyen de communication de la majorité des locuteurs marocains. Il est présent dans tous les domaines sociaux. Il est utilisé dans les situations informelles (entre les membres de la famille, entre les amis, dans la rue...). Quoi qu'il soit dénué de toute utilisation dans un contexte formel (établissements d'enseignement, institutions publiques), il peut trouver son statut chez quelques écrivains de la littérature maghrébine d'expression française.

Du point de vue régional, l'arabe dialectal marocain a aussi des variantes parmi lesquelles, on cite à titre d'exemple, le parler rbatî, le parler jebli, le parler fessi ou encore le parler des bédouins.

Toutefois, il faut noter que l'arabe marocain est en conflit avec les autres langues et il demeure marginalisé. « L'arabe marocain est « une sorte de langue nationale mais illégale » (Ch. Charnet, 1985, p.42).

3.2 *L'amazighe*

Il est la base car les Amazighes sont les autochtones du Maroc bien qu'ils soient partiellement arabisés. El Gherbi (1993, p.15) précise que :

Le berbère est la langue d'une population appelée -amazighen- qui s'est installée depuis l'ère néolithique sur un espace géographique allant de la Méditerranée au Niger et de l'Atlantique à la frontière égypto-libyenne.

(El Gherbi, 1993, p.15)

Les Amazighes ont été arabisés dans le monde urbain alors que dans le monde rural, ils ont su préserver leur langue originale jusqu'à nos jours.

Actuellement, l'amazighe est parlé par environ 50% des Marocains. Or, tout comme l'arabe dialectal, l'amazighe ne jouit pas d'une existence officielle malgré les tentatives qui visent son implantation dans le système scolaire et dans les médias. Certes, il possède une phonologie, un alphabet (le tifinagh), un lexique et une syntaxe mais malheureusement il ne constitue pas pour autant une langue standardisée. Il s'acquiert et se transmet par voie orale d'une génération à une autre surtout dans le contexte familial amazighophone. Il est divisé en trois dialectes : le rifain parlé dans le Rif et le Maroc oriental, le tamazight parlé dans le Moyen Atlas et une partie du Haut Atlas et le tachelhit parlé par les Chleuhs du Haut Atlas, du Sous et du Littoral.

D'un point de vue morphologique, l'amazighe est riche au niveau de la formation : par flexion, par dérivation ou par agglutination.

3.2 *Les langues étrangères*

On ne peut pas parler de la situation linguistique marocaine sans évoquer les langues étrangères. Ces langues sont le fruit de l'héritage colonial. Si nous parlons de langues étrangères au Maroc, nous pouvons mettre les langues dans l'ordre suivant : le français, la première langue étrangère ; l'anglais, la deuxième langue étrangère ; L'espagnol, la troisième langue étrangère.

- Le français

Le français est une langue héritée de la période de la colonisation française. Elle était proclamée comme la langue officielle du régime du protectorat et des institutions coloniales depuis la signature du traité en 1912 jusqu'à l'indépendance en 1956.

Même après l'indépendance, le français a maintenu sa place privilégiée dans l'environnement linguistique, ce qui l'a rendu socialement prestigieux. Il était même étiqueté de la langue d'élite. En effet, il était enseigné dans les écoles marocaines avec l'aide des coopérants français. En conséquence, il était massivement présent dans tous les domaines ; il fonctionnait comme la langue du gouvernement, de la diplomatie et des affaires économiques. Il était également utilisé dans la vie publique et dans les médias, Boukous (1995 : 35) déclare que « le français est (...) plus employé que l'arabe standard dans l'interaction orale dans les institutions requérant la communication dans un cadre formel ». Il (2005 : 84) ajoute que le français « investit des champs de la pratique sociale dont les enjeux sont en rapport avec l'appropriation du capital matériel et symbolique, qui sont respectivement les champs de l'économie et de la culture modernes ».

Mais peu à peu le français était principalement maintenu par sa fonction de langue d'enseignement plus que d'autres fonctions. Il est vrai qu'après l'arabisation du système éducatif, le français est devenu une langue étrangère dans le système scolaire, or, il est toujours resté la langue d'enseignement des matières scientifiques à l'université.

De nos jours et après plusieurs réformes du système éducatif, dans tous les cycles : primaire, collégial ou secondaire, les disciplines scientifiques sont dispensées en langue française. Certes, le français est la deuxième langue non officielle du Maroc et il reste largement parlé par les Marocains de toutes les tranches d'âge, surtout dans les grandes villes. Cependant, la domination française avec ses fortes racines historiques doit faire face à une large diffusion de l'anglais, la langue internationale.

- L'anglais

L'anglais est la deuxième langue étrangère au Maroc. Si nous nous référons au français comme langue coloniale, nous pouvons considérer l'anglais comme la langue de la mondialisation et la lingua-franca du monde. Il y a deux événements principaux qui conduisent au contact entre Marocains et Anglais. Le premier événement a eu lieu lorsque Tanger est devenu une zone internationale par la loi en 1923 ; de nombreux Britanniques et Américains déménageaient à Tanger. Par conséquent, l'anglais était la langue utilisée pour communiquer entre les communautés linguistiques existant dans cette ville internationale. Le deuxième événement a eu lieu lorsque l'armée américaine a établi des bases militaires à Casablanca, à Kénitra et à Tanger, coïncidant avec la seconde guerre mondiale. Ainsi, certains Marocains ont appris l'anglais pour communiquer avec les soldats américains, et vice versa.

La mondialisation avait encouragé, aussi, l'apprentissage de l'anglais afin de s'adapter aux exigences de la vie contemporaine. En matière d'éducation, l'anglais est introduit dans l'enseignement public depuis la dernière année du collège ; mais dans les écoles privées, il est enseigné dès le cycle primaire.

Comme mentionné avant, l'anglais est la langue de la mondialisation et la lingua franca du monde. Indépendamment des raisons historiques qui ont conduit au contact entre Marocains et Anglais, le fait que l'anglais soit la première langue internationale facilite sa diffusion. Les anglophones ont plus de chances d'accéder au marché international que les francophones, dans le domaine économique, technologique et même artistique. Ainsi, afin de s'adapter aux exigences de la vie contemporaine et du marché du travail, les gens se trouvent souvent obligés d'apprendre la langue anglaise.

Au début des années 70, il n'y avait que deux départements d'anglais au Maroc (l'un à Rabat et l'autre à Fès...). En octobre 1987, le nombre de départements d'anglais au Maroc atteignait onze [...] les flux d'étudiants souhaitant s'inscrire dans les départements d'anglais étaient souvent plus importants que les attentes administratives.

[F. Sadiqi].

- L'espagnol

La détermination exacte de la date à laquelle l'espagnol a vu le jour au Maroc demeure une tâche difficile. En effet, la difficulté ne réside pas seulement dans l'histoire des deux pays méditerranéens mais il y a, également, d'autres facteurs qui interviennent.

On a tenté de donner à l'espagnol un statut privilégié face à la domination française. Toutefois, ses fonctions sociolinguistiques se sont peu à peu réduites depuis l'indépendance du Maroc. L'espagnol a perdu très vite sa vitalité et il n'était répandu que dans les régions qui étaient sous la domination espagnole à l'époque coloniale (Tétouan, Tanger, Al Hoceima, Nador, Sidi Ifni). Ainsi, il était fréquemment utilisé par les familles du nord et quelques familles du sud.

Par ailleurs, il est plus ou moins présent dans les médias. Il est également enseigné dans les écoles et les universités. Selon El-Gherbi, l'espagnol est la troisième langue étrangère au Maroc.

Pour de nombreuses raisons historiques et politiques, le Maroc possède un paysage linguistique riche et complexe.

4- Le bilinguisme, le multilinguisme et le plurilinguisme au Maroc

Les termes bilinguisme, multilinguisme et plus récemment plurilinguisme sont de plus en plus employés que ce soit à l'éducation, aux politiques linguistiques, à l'immigration ou à la littérature. Mais quelle est la différence entre ses différents concepts ?

Littéralement, le bilinguisme est la connaissance de deux langues par opposition à la connaissance d'une seule langue, appelée monolinguisme. En tant que tel, le terme bilinguisme a fait l'objet de plusieurs recherches récentes abordant les aspects linguistiques, socioculturels et cognitifs des langues.

Le bilinguisme est un phénomène mondial, il se considère comme l'un des principaux corollaires du contact des langues. En effet, chaque individu est amené à utiliser deux ou trois langues et cela est dû à plusieurs raisons d'ordre géographique, historique, politique, commercial et religieux. Claude Hagège définit le bilinguisme de la façon suivante : « Être vraiment bilingue implique que l'on sache parler, comprendre, lire et écrire dans deux langues avec la même aisance » (C. Hagège, 1996, p. 218).

À partir de cette définition, nous pouvons déduire qu'un bilingue est tout individu qui lit, écrit, parle et comprend deux langues avec une envergure comparable à celle d'un locuteur natif et ce sur le plan phonologique, grammatical, graphique, sémantique et stylistique. Nous signalons, également, que cette définition ne prend pas en considération d'autres aspects du bilinguisme à savoir la compétence et la maîtrise. De même, Claude Hagège aborde le bilinguisme en tant qu'un phénomène individuel alors qu'il est un fait social.

Pourtant, on remarque, généralement, qu'un locuteur bilingue maîtrise une langue mieux qu'une autre, et rares sont les locuteurs bilingues qui ont une compétence linguistique (orale ou écrite) d'un locuteur natif dans deux langues.

Cela s'explique par le fait qu'il est, plus ou moins, difficile pour un individu de s'exprimer au même niveau et avec éloquence dans deux langues différentes au point de pouvoir les employer aisément dans des situations diverses.

Cela nous pousse à dire qu'un individu ne peut être bilingue que lorsqu'il alterne deux langues au même niveau dans ses échanges. Toutefois, certains linguistes évoquent la notion de dominance. Selon eux, le locuteur bilingue est confronté au défi d'adopter une langue au profit de l'autre, ce qui peut engendrer, chez lui, un déséquilibre linguistique. En effet, la langue maternelle est souvent la langue dominante chez le locuteur bilingue, c'est la langue dans laquelle il fait preuve d'une grande fluidité et d'une aisance dans l'expression.

En effet, un locuteur bilingue possède une compétence langagière minimale soit à l'oral ou à l'écrit.

Grosjean nous présente une définition du bilinguisme en fonction de la compétence communicative : « ... est bilingue la personne qui se sert régulièrement de deux langues, dans la vie de tous les jours, et non qui possède une maîtrise semblable (et parfaite) dans les deux langues » (Grosjean, 1982).

Dans ce sens, la compétence bilingue n'est pas une simple addition de deux langues bien maîtrisées.

Ainsi, on peut dire qu'un individu est bilingue s'il parle deux langues différentes et plurilingue s'il parle plus de deux langues. De même, un pays est bilingue s'il fait usage de deux langues officielles, qu'elles soient nationales, régionales ou étrangères. Citons à titre d'exemple, le Canada, ce pays bilingue qui utilise le français et l'anglais comme des langues officielles.

Dans le contexte marocain, le bilinguisme attesté est de différents types. En effet, on trouve le bilinguisme amazighe-arabe marocain, le bilinguisme arabe marocain-français, le bilinguisme arabe standard-français, ainsi que les interférences linguistiques qui en résultent.

Or, le Maroc est un pays plurilingue, car les locuteurs utilisent l'arabe classique, l'arabe moderne, l'arabe dialectal, l'amazighe, le français, et même l'anglais et l'espagnol à petite échelle. On peut déduire que la plupart des pays sont bilingues ou plurilingues, bien que cela ne soit pas déclaré officiellement mais on ne peut pas dire que chaque locuteur de ces pays soit nécessairement bilingue ou plurilingue. Le multilinguisme inclut le bilinguisme et il désigne la capacité de s'exprimer dans plusieurs langues, soit par un individu ou par une communauté. Cela nous pousse à dire qu'il existe un multilinguisme individuel (plurilinguisme) et un multilinguisme collectif, voire même étatique.

La principale distinction entre multilinguisme et plurilinguisme réside dans le fait qu'une approche multilingue consiste à faire coexister différentes langues séparément les unes près des autres au sein d'une société dans le but ultime d'atteindre la compétence du locuteur natif dans chaque langue. A contrario, une approche plurilingue met l'accent sur le développement de compétences de communication.

Le plurilinguisme est défini par le Cadre Européen Commun de Référence [CECRL] comme : « Une compétence communicative à laquelle contribuent toute connaissance et toute expérience des langues et dans laquelle les langues sont en corrélation et interagissent. » (CECRL, 2001. p. 11).

A partir de cette définition, on peut souligner que la compétence plurilingue ne doit pas être conçue comme la juxtaposition ou l'addition de compétences monolingues mais comme une compétence qui permet au sujet d'agir aisément et efficacement dans différentes situations de communication en faisant appel à son répertoire langagier. La superposition de compétences cède la place à une compétence plurielle et composite.

Le plurilinguisme est une activité permanente, un processus d'apprentissage des langues que ce soit à la maison, à l'école, au travail ou dans la rue. Le plurilinguisme rejette l'idée du locuteur natif idéal comme modèle ultime et la remplace par l'idée du locuteur capable de communiquer efficacement dans des situations de communication variées et qui puise dans son répertoire des connaissances linguistiques et culturelles d'une manière flexible et créative.

Après ce bref survol terminologique, nous nous arrêtons sur le terme de multilinguisme mieux compris et plus largement répandu. En effet, dans notre étude, ce qui compte le plus, ce n'est pas la compétence et la perfection mais la représentation et la façon dont les langues sont perçues.

Conclusion

Même si le Maroc a engagé depuis une dizaine d'années diverses réformes pour mettre en place une politique multilingue reconnaissant officiellement les deux langues nationales pour préserver son identité et sa culture, et promouvoir les langues étrangères pour s'ouvrir sur le monde moderne et lutter dans cette ère de mondialisation, il ne fait aucun doute que la situation linguistique du Maroc reste complexe avec le conflit de ces langues variées et de leurs locuteurs. Le MSA et le tamazight sont reconnus dans la réforme constitutionnelle comme les deux langues officielles du pays, mais aucune des deux langues n'assume cette responsabilité et ne dépeint la réalité. Une langue officielle est supposée être utilisée dans la plupart sinon tous les secteurs publics du pays, et ce n'est pas le cas au Maroc. L'arabe MSA n'est pas utilisé dans l'enseignement supérieur dans les matières scientifiques, et le tamazight n'est utilisé qu'au niveau élémentaire. De plus, le tamazight n'est pas utilisé au parlement et dans tous les secteurs publics par ses orateurs. De plus, comme la Charte et la constitution ont affirmé que le Maroc doit s'ouvrir aux langues sans en nommer aucune en particulier, le français et l'anglais doivent être utilisés dans des secteurs similaires et traités de manière égale. Ainsi pour une future réforme ou toute nouvelle politique linguistique et éducative, le gouvernement devrait encourager la coexistence et la complémentarité de toutes les langues, nationales et officielles, ou étrangères, et considérer leur importance pour l'avenir du Maroc et son avancement dans le monde moderne et universel.

Références bibliographiques

- ABOU KACEM E., *Nationalisme et construction culturelle de la nation au Maroc : processus et réactions*, thèse de doctorat en anthropologie sociale, EHESS, 2005.
- AMEUR M., « Aménagement linguistique de l'amazigh : pour une approche polynomique », *Asinagh*, n° 3, 2009, p. 75-88.
- BENITEZ-FERNANDEZ M., « Approche sur la politique linguistique au Maroc après l'indépendance », *Estudios de Dialectología Norteafricana y Andalusí*, n° 10, 2006, p. 109-120.
- BENITEZ-FERNANDEZ M., MILLER C., DE RUITER J.J., TAMER Y. (éd.), *Evolution des pratiques et représentations langagières dans le Maroc du XXI^e siècle*, Paris, l'Hamattan, 2 tomes, 2013.
- BENITEZ-FERNANDEZ M., DE RUITER J.J., TAMER Y., *Développement du plurilinguisme : le cas de la ville d'Agadir*, Paris, l'Harmattan, 2010.
- BENZAKOUR F., « Le français au Maroc : enjeux et réalité », *Le Français en Afrique*, n° 25, 2010, p. 33-41.

- BENZAKOUR F., « Le français au Maroc ; une variété occultée en quête de légitimité », *Langues, littératures, civilisations des pays francophones*, Ponti/Ponts, 2012, p. 113-131.
- BOUKOUS Ahmed., « Aménagement de l'amazigh : pour une planification stratégique », *Asinagh*, n° 3, 2009, p. 13-40.
- BOUKOUS Ahmed., « L'avenir du français au Maghreb », dans J. Maurais *et al.* (éd.), *L'Avenir du français*, Paris, AUF/Éditions des archives contemporaines, 2008, p. 205-210.
- Boukous, Ahmed. « Politique linguistique, identité et éducation au Maroc. » *Langues et linguistique*, 2001, p. 8, 17
- BOURDERERAU F., « Politique linguistique, politique scolaire : la situation du Maroc », *Le français aujourd'hui*, vol. 3, n° 154, 2006, p. 25-34.
- CAUBET D., « Darija, langue de la modernité : entretien avec Nouredine Ayouch », *Estudios de dialectología norteafricana y andalusí*, n° 7, 2005, p. 135-141.
- CAUBET D., « Maroc 2011 : messagerie instantanée sur l'internet marocain : facebook, darija et parlers jeunes », dans M. Benítez-Fernandéz, J.J. de Ruitter, Y. Tamer (éd.), *Evolution des pratiques et représentations langagières dans le Maroc du XXI^e siècle*, Paris, l'Hamattan, 2013, p. 63-87.
- Chakrani, Brahim. (2011). Attitudes de langue secrète : un nouveau regard sur l'espace sociolinguistique du Maroc. Actes choisis des 40^e Conférence annuelle sur la linguistique africaine, Eyamba G. Bokamba et al. (Eds.), 168-177.
- COSEF, *Charte nationale de l'éducation et de la formation*, Rabat, Royaume du Maroc, 1999.
- DAGHMI F. *et al.*, « Médias et publics au Maroc », *GRESEC, Les Enjeux de l'information et de la communication*, n° 1, 2012, p. 84-98.
- DE POLI B., « Francisation et arabisation au Maroc : l'identité linguistique entre enjeux symboliques et idéologiques », *AION*, vol. 65, n° 1-4, 2005, p. 1-26.
- DE RUITER J.J., *Les Jeunes Marocains et leurs langues*, Paris, l'Harmattan, 2006.
- DE RUITER J.J., ZIAMARI, K., (à paraître), *Le Marché sociolinguistique contemporain du Maroc*, Paris, l'Harmattan.
- Ennaji, Moha. (1988). Aménagement linguistique au Maroc et évolution de l'arabe. *Revue internationale de sociologie de la langue*, 123, 23-40
- Ennaji, Moha. (1991). Aspects du multilinguisme au Maghreb. *Revue Internationale de Sociologie de Langue*. Vol. 1991, n° 87, 7-26.
- GRANDGUILLAUME G., « L'arabisation au Maghreb », *Revue d'aménagement linguistique au Maghreb*, Office québécois de la langue française, n° 107, 2004, p. 15-20.

- Gravel, Louis-André. (1979). Une enquête sociolinguistique du multilinguisme au Maroc, 190.
- Hammoud, MSD (1982). L'arabisation au Maroc : une étude de cas sur la planification linguistique et la politique linguistique attitudes. Thèse de doctorat, Université du Texas, Austin.
- Lakhdar-Ghazal, A. (1976). Méthodologie Générale de l'Arabisation de Niveau. Rabat : Institut d'Études et de Recherches pour l'arabisation.
- LAROU F., *Le Drame linguistique marocain*, Casablanca, Le Fennec, 2011.
- MESSAOUIDI L., « Les technolectes savants et ordinaires dans le jeu des langues au Maroc », *Langage et société*, n° 143, 2013, p. 65-83. DOI : [10.3917/lis.143.0065](https://doi.org/10.3917/lis.143.0065)
- MESSAOUIDI L., « La langue française au Maroc, fonction élitare ou utilitaire ? », dans P. Blanchet, P. Martinez (éd.), *Pratiques innovantes du plurilinguisme, émergence et prise en compte en situations francophones*, Éditions des archives contemporaines, Paris, AUF, 2010, p. 51-63.
- MILLER C., (à paraître) « Du passeur individuel au “mouvement linguistique” : figures de traducteurs vers l’arabe marocain », dans A. Achour (éd.), *Dire en langue : des passeurs au quotidien*, Tunis-Paris, IRMC-Karthala.
- MILLER C., « Evolution des usages linguistiques dans les nouvelles radios marocaines », dans M. Benítez-Fernandéz, C. Miller J.J. de Ruitter, Y. Tamer, *Evolution des pratiques et représentations langagières dans le Maroc du XXI^e siècle*, vol. 1, Paris, l’Harmattan, 2013, p. 89-118.
- MILLER C., « Langues et médias dans le monde arabophone. Entre idéologie et marché, convergences dans la glocalisation », dans A. Lachkar (éd.), *Langues et médias en Méditerranée*, Paris, l’Harmattan, 2012.
- MILLER C., « Marges et normes linguistiques au Maroc : un terrain mouvant », dans C. Aufauvre, K. Benafra, M. Emperador (éd.), *Marges et marginalités au Maroc*, Tunis, Maghreb et sciences sociales, IRMC, 2011, p. 57-70.
- MOUSTAOUIS., « Le Mouvement 20 Février au Maroc : entre l’autolégitimation et la délégitimation de l’Etat », *Nómadas : Revista Crítica de Ciencias Sociales y Jurídicas, Nomads, Mediterranean Perspectives*, 2012-2013, p. 1-24.
- OIRY-VARACCA M., « Le “Printemps arabe” à l’épreuve des revendications amazighes au Maroc. Analyse des enjeux territoriaux et politiques des discours sur l’identité », *L’Espace politique*, n° 18, mis en ligne le 22 novembre 2012, URL : <http://espacepolitique.revues.org/2504>, (consulté le 12 avril 2014). DOI : [10.4000/espacepolitique.2504](https://doi.org/10.4000/espacepolitique.2504)
- POUESSEL S., *Les Identités amazighes au Maroc*, Casablanca, La Croisée des chemins, 2011.

- QUITOUT M., *Paysage linguistique et enseignement des langues au Maghreb*, Paris, l'Harmattan, 2007.
- SAÏB J., « L'intégration de la langue amazighe dans les médias audiovisuels au Maroc : quelle intégration et quel amazigh ? », dans M. Ennaji (éd.), *La Langue amazighe dans l'éducation et les médias*, Fès, Centre Sud Nord, 2013, p. 21-52.
- SUAREZ COLLADO A., « Mouvements sociaux sur la toile : les effets des NTIC sur le militantisme amazigh au Maroc, à la recherche d'une place dans le « Printemps arabe », dans S. Najar (dir.), *Le Cyberactivisme au Maghreb et dans le monde arabe*, Paris, Karthala, 2013, p. 41-54, coll. Hommes et sociétés.
- Telquel*, « Les jeunes ouvrent leur gueule : sujets tabou, musique cool, textes hard », n° 130, juin 2006.
- YOUSSEF A., « Impératifs linguistiques, inerties socioculturelles », *Langage et société*, vol. 1, n° 143, 2013, p. 27-40.
DOI : [10.3917/lis.143.0027](https://doi.org/10.3917/lis.143.0027)
- ZIAMARI K., *Le Code switching arabe marocain-français au Maroc : analyse linguistique*, Paris, l'Harmattan, Espaces discursifs, 2008.
- ZIAMARI K., « Development and linguistic change in Moroccan Arabic French code switching », dans C. Miller, E. Al Wer, D. Caubet, J. Watson (éd.), *Arabic in the City*, Routledge (Taylor & Francis), London-New York, 2007, p. 275-290.
- ZIAMARI K., BARONTINI A., « Ana : Parlez-vous arabe marocain ? Quand les séries réconcilient avec la darija », dans M. Benítez-Fernandéz, C. Miller, J.J. de Ruiter, Y. Tamer (éd.), *Evolution des pratiques et représentations langagières dans le Maroc du XXI^e siècle*, I, Paris, l'Harmattan, Espaces discursifs, 2013, p. 119-136.